

Renforcer la visibilité de la Convention et les synergies avec d'autres accords multilatéraux sur l'environnement et institutions internationales

Mesure requise :

Le Comité permanent est invité à prendre note des progrès réalisés dans l'application de la Résolution XIV.6, *Renforcer la visibilité de la Convention et les synergies avec d'autres accords multilatéraux sur l'environnement et institutions internationales*.

Contexte

1. Ce document a été préparé par le Secrétariat conformément au paragraphe 21 de la Résolution XIV.6, *Renforcer la visibilité de la Convention et les synergies avec d'autres accords multilatéraux sur l'environnement et institutions internationales*.
2. Ce rapport couvre les principales activités menées depuis la 62^e réunion du Comité permanent en 2023 (SC62), ainsi que les résultats obtenus.

Biodiversité

Convention sur la diversité biologique

3. La Convention sur les zones humides est le partenaire principal désigné par la Convention sur la diversité biologique pour les travaux sur les zones humides et la biodiversité des eaux intérieures (CDB ; décision III/21). Les efforts déployés par le Secrétariat visent à faciliter la mise en cohérence des objectifs des deux Conventions et à renforcer les synergies dans leur mise en œuvre, en mettant un accent particulier sur le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (CMBKM).
4. Le 6^e plan de travail conjoint (JWP6) de la CDB et de la Convention sur les zones humides a été élaboré par les Secrétariats des deux Conventions, sur la base des conclusions et des recommandations de l'examen du 5^e plan de travail conjoint (documents CBD/SBI/3INF/33 et SC59 Doc.16.1). Les Parties contractantes et les observateurs ont été invités à soumettre leurs commentaires sur le JWP6, une notification ayant été envoyée à cet effet le 5 février 2024 (une autre notification ayant été envoyée par le Secrétariat de la CDB aux Parties contractantes et aux observateurs de la CDB le 2 février). La version finale du JWP6, qui tiendra compte des commentaires apportés, sera présentée au Comité permanent dans le document d'information SC63 Inf.1 et sera également présentée aux réunions des organes subsidiaires de la CDB en mai 2024.

5. Le Secrétariat a participé à la 25^e réunion de l'organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA-25) de la CDB, qui s'est tenue du 15 au 19 octobre 2023 à Nairobi, au Kenya. Les interventions ont notamment concerné la biodiversité et le changement climatique, l'identification des besoins scientifiques et techniques à satisfaire pour soutenir la mise en œuvre du CMBKM, y compris par le biais des programmes de travail de la CDB, et les espèces exotiques envahissantes. En décembre 2023, le Secrétariat a soumis au Secrétariat de la CDB les orientations et outils existants élaborés dans le cadre de la Convention sur les zones humides et pouvant appuyer la mise en œuvre du CMBKM (notification SCBD/SSSF/JL/MK/91372 de la CDB).
6. Le Secrétariat a aidé le Groupe d'évaluation scientifique et technique (GEST) à préparer un document d'information¹ à l'intention des Parties contractantes, intitulé *Changer l'échelle de la conservation, la restauration et l'utilisation rationnelle des zones humides dans les SPANB* et élaboré en collaboration avec les six Organisations internationales partenaires (OIP) de la Convention. Ce document d'information a été communiqué aux Parties contractantes par le biais d'une notification, le 23 novembre 2023, et publié sur le forum SPANB, avec d'autres outils pertinents élaborés dans le cadre de la Convention.
7. Le Secrétariat a soutenu le GEST dans ses travaux visant à identifier les options et recommandations permettant une prise en compte appropriée des zones humides dans le cadre des indicateurs et du cadre de suivi du CMBKM (Tâche 5.2), en engageant notamment un consultant pour soutenir cette analyse. Le Secrétariat facilite également les travaux du GEST menés dans le cadre de la décision SC62-50 du Comité permanent, en lien avec le système actuel de classification des zones humides de la Convention et sa mise en correspondance avec la Typologie mondiale des écosystèmes de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).
8. Le Secrétariat a participé à une réunion en ligne du Groupe de liaison des Conventions relatives à la biodiversité, le 30 août 2023. Celle-ci a permis d'aborder, entre autres, la journée consacrée aux accords multilatéraux sur l'environnement (AME) qui s'est tenue lors de la sixième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement (UNEA-6), ainsi que la Conférence de Berne III sur la coopération entre les conventions relatives à la biodiversité pour la mise en œuvre du CMBKM. Le Secrétariat a apporté son soutien à la déclaration commune du Groupe de liaison des Conventions relatives à la biodiversité à l'UNEA-6.

Convention sur les espèces migratrices

9. La Secrétaire générale a participé à la 14^e réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la conservation des espèces migratrices (COP14 de la CMS), qui s'est tenue du 12 au 17 février 2024 à Samarcande, en Ouzbékistan, sous le slogan « La nature ne connaît pas de frontières ». La Secrétaire générale a contribué au dialogue de haut niveau, soulignant les liens qui existent entre les zones humides et la conservation des espèces migratrices. Lors d'une manifestation parallèle le 14 février, la Convention sur les zones humides s'est jointe à la CMS, à la Convention du patrimoine mondial (WHC), à l'UICN, à Birdlife et à d'autres partenaires pour lancer le Partenariat mondial pour la connectivité écologique. Cette initiative vise à assurer le maintien, l'amélioration et la restauration de la connectivité écologique dans les lieux qui revêtent une importance particulière pour les espèces migratrices sauvages, notamment en désignant des zones humides d'importance internationale et en renforçant la gestion.

¹ Voir <https://www.ramsar.org/fr/document/cadre-mondial-de-la-biodiversite-de-kunming-montreal-changer-lechelle-de-la-conservation>

10. Le Secrétariat a participé à distance à trois réunions du groupe de travail CMS/WHC/UICN sur les voies de migration, le 4 août 2023, le 20 novembre 2023 et le 5 février 2024, contribuant ainsi à l'élaboration d'un projet qui cartographiera les réseaux écologiques des oiseaux migrateurs à l'échelle des voies de migration et identifiera les priorités en matière de conservation par le biais de sites à désignations internationales, telles que les Zones humides d'importance internationale.
11. Le 15 février, le Secrétariat a prononcé une allocution d'ouverture lors d'une manifestation en marge de la COP14 de la CMS, « Le Forum côtier mondial : une mise à jour ». Avant la COP14 de la CMS, la Secrétaire générale avait délivré un message vidéo à la Conférence du Forum côtier mondial 2023, qui s'est tenue dans la ville de Yancheng, en République populaire de Chine, du 25 au 27 septembre 2023.

Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction

12. Le Secrétariat a participé à la 77^e session du Comité permanent de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), qui s'est tenue à Genève, en Suisse, en novembre 2023. Le Secrétariat est intervenu sur les espèces dépendant des zones humides.

Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel

13. Le Secrétariat a participé à la 45^e session élargie du Comité du patrimoine mondial, qui s'est tenue à Riyad, au Royaume d'Arabie saoudite, en septembre 2023. Le Comité a examiné l'état de conservation de neuf sites du patrimoine mondial également désignés comme Zones humides d'importance internationale, et a décidé de maintenir le parc national des Virunga sur la Liste du patrimoine mondial en péril. Parmi les nouveaux sites inscrits sur cette Liste, figure le massif forestier congolais d'Odzala-Kokoua, une Zone humide d'importance internationale. Le Secrétariat a participé à un groupe de discussion, lors d'une manifestation parallèle, sur le recours aux sites du patrimoine mondial pour faire face aux défis de la biodiversité de cette décennie.

Convention des Carpates

14. La Secrétaire générale a participé à la septième Conférence des Parties (COP7) de la Convention des Carpates, qui s'est tenue à Belgrade, en Serbie, du 11 au 13 octobre 2023. Parmi les décisions qui ont marqué les célébrations du 20^e anniversaire de la Convention des Carpates en 2023, figure la création d'une Zone humide transfrontière d'importance internationale le long du Danube en Serbie et en Roumanie : les gorges (Portes de fer) du parc national de Đerdap.

Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques

15. Le Secrétariat a participé à distance à la 10^e session de la Plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES-10), qui s'est tenue à Bonn, en Allemagne, du 28 août au 2 septembre 2023. La réunion s'est concentrée sur l'examen du résumé à l'intention des décideurs du Rapport d'évaluation thématique sur les espèces exotiques envahissantes et leur contrôle. Le Secrétariat a soumis une déclaration encourageant le Groupe d'experts de l'IPBES sur les espèces exotiques envahissantes et leur contrôle à y incorporer les lignes directrices de la Convention spécifiques

aux zones humides. Dans le cadre des travaux de la Convention, l'IPBES a approuvé le processus de cadrage d'une deuxième évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques, ainsi que la réalisation de deux évaluations méthodologiques accélérées, l'une sur la surveillance de la biodiversité et des contributions de la nature aux populations, et l'autre sur l'aménagement intégré du territoire tenant compte de la biodiversité et de la connectivité écologique. Le Secrétariat a désigné Mme Siobhan Fennessy, vice-présidente du GEST, comme experte pour participer au processus de cadrage de la deuxième évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques.

Changement climatique

Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

16. Le Secrétariat concentre ses efforts sur des opérations de sensibilisation sur le caractère vulnérable des zones humides et de leurs services écosystémiques face au changement climatique, leur rôle essentiel dans la mitigation du changement climatique et de ses impacts, et les possibilités de tirer parti des engagements pris et des actions menées dans le cadre de la Convention sur les zones humides pour obtenir des résultats pour le climat. Il s'agit notamment de plaider pour une meilleure reconnaissance de l'importance des zones humides et de leur rôle dans les cycles climatiques et hydrologiques, et d'intensifier la protection et la restauration des zones humides, notamment grâce à l'inclusion d'actions en faveur des zones humides dans les stratégies et les plans de lutte contre le changement climatique.
17. En amont de la 28^e session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP28 de la CCNUCC), un dossier sur la Convention sur les zones humides, intitulé *L'utilisation rationnelle, la protection et la restauration des zones humides au service de la lutte contre les effets du changement climatique*², a été préparé et communiqué aux Parties contractantes par le biais d'une notification le 20 novembre 2023. Le dossier se veut une ressource pour les Parties contractantes sur les négociations sur le changement climatique, la planification et la coordination associées au niveau national, ainsi que les activités de communication et de sensibilisation.
18. Le Secrétariat a collaboré avec Wetlands International et d'autres partenaires de l'Initiative mondiale pour les tourbières à la préparation d'un dossier intitulé *Wetlands and Methane: Key Messages*³ (Zones humides et méthane : messages clés), publié en juillet 2023. Fournissant des informations sur les émissions de méthane des zones humides ainsi que sur leur contribution globale au budget mondial des gaz à effet de serre, ce dossier se veut une ressource pouvant aider les Parties contractantes et d'autres parties prenantes à mener des actions climatiques et à sensibiliser le public.
19. Le Secrétariat a participé à la COP28 de la CCNUCC, qui s'est tenue à Dubaï, aux Émirats arabes unis, du 30 novembre au 13 décembre 2023. La Secrétaire générale a contribué à 13 événements revêtant une importance stratégique pour les zones humides et susceptibles de mettre en avant la Convention sur les zones humides, participant notamment à un dialogue ministériel de haut niveau sur les zones humides de montagne et les risques climatiques, coorganisé par le ministère de l'Environnement de l'Azerbaïdjan et le Secrétariat le 6 décembre. Le Secrétariat a co-convoqué ou contribué à un certain nombre d'événements en collaboration

² Voir <https://www.ramsar.org/fr/document/dossier-sur-la-convention-de-ramsar-sur-les-zones-humides-en-vue-de-la-cop28-de-la-ccnucc>

³ Voir *Wetlands and methane: Key Messages* sur <https://www.wetlands.org/publication/wetlands-and-methane-technical-report>

avec des organisations telles que la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD), le Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement (SPREP), le WWF, l'UICN, Wetlands International, le PNUE, la Convention sur l'eau de la CEE-ONU, l'AIEA, l'Institut international de l'eau à Stockholm (SIWI), ainsi que des Parties contractantes telles que l'Allemagne, l'Azerbaïdjan, les Émirats arabes unis et la Slovénie.

20. Le 10 décembre 2023, lors de la COP, une toute première table ronde ministérielle a été organisée par la présidence de la COP28 sur la protection et la restauration des écosystèmes d'eau douce, avec le soutien des partenaires internationaux du Défi de l'eau douce et en étroite collaboration avec le Secrétariat. Plus de 40 pays ont participé à cet événement historique. Le Défi de l'eau douce, lancé avec six pays champions lors de la Conférence des Nations Unies sur l'eau 2023, vise à restaurer plus de 300 000 kilomètres de cours d'eau et 350 millions d'hectares de zones humides d'ici à 2030.
21. En amont de l'inauguration de la COP28, la Secrétaire générale a visité deux Zones humides d'importance internationale, le parc national de Wadi Wurayah (WWNP) et la zone protégée d'Alqurm Wa Lehfaiiah à Khor Kalba, soulignant ainsi l'importance de la conservation des zones humides. Une page Web⁴ publiée en novembre 2023 donne un aperçu de l'engagement et des contributions du Secrétariat à la COP28. La page Web a également fait l'objet d'une promotion sur les réseaux sociaux, garantissant ainsi que la position et les recommandations de la Convention atteignent un plus grand public sur diverses plateformes en ligne. La Secrétaire générale a en outre coécrit un article intitulé « Wetlands hold answers to climate mitigation and adaptation »⁵ (Les zones humides apportent des réponses sur l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets), contribuant ainsi aux discussions menées dans le cadre de la COP28.
22. Les décisions clés de la COP28 font référence à la biodiversité, aux écosystèmes, aux solutions fondées sur la nature et aux approches fondées sur les écosystèmes, avec notamment le bilan mondial, l'objectif mondial en matière d'adaptation et le fonds pour les pertes et les préjudices. Cependant, les progrès restent très inégaux en ce qui concerne l'intégration des actions en faveur des zones humides dans les stratégies et plans liés au changement climatique, tels que les contributions déterminées au niveau national (CDN), comme le demandent les Résolutions adoptées par la COP13 de la Convention sur les zones humides en 2018, de nombreuses CDN intégrant des actions de protection des mangroves pour l'adaptation mais très peu d'objectifs quantitatifs, tels que la réduction des émissions provenant des tourbières par le biais d'actions de protection et de restauration. À cet égard, le Secrétariat a continué à communiquer avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) sur les travaux en cours visant à analyser l'inclusion d'actions et d'objectifs relatifs aux zones humides dans les CDN, s'appuyant sur l'analyse initiale⁶ présentée lors d'une manifestation parallèle à la 14^e réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur les zones humides.

Consultation mondiale sur les solutions fondées sur la nature

23. Le Secrétariat a contribué aux consultations intergouvernementales sur les solutions fondées sur la nature organisées par le PNUE conformément à la Résolution 5/5 de l'Assemblée pour l'environnement. Le Secrétariat a présenté une soumission écrite⁷ pour attirer l'attention sur la

⁴ Voir <https://www.ramsar.org/fr/news/les-zones-humides-et-le-changement-climatique>

⁵ Voir <https://asiatimes.com/2023/11/wetlands-hold-answers-to-climate-mitigation-adaptation/>

⁶ Voir <https://www.fao.org/3/cc2865en/cc2865en.pdf>

⁷ Voir <https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/42339/Wetlands.pdf>

Résolution XIV.17, *La protection, la conservation, la restauration, l'utilisation durable et la gestion des zones humides au service de la lutte contre les changements climatiques*, et d'autres résultats pertinents de la Convention, et a participé en personne aux consultations mondiales finales à Nairobi du 11 au 13 octobre 2023. Parmi les résultats de cette consultation, figure le *Resource Guide for Nature-based Solutions*⁸ (Guide de ressources pour les solutions fondées sur la nature), qui présente une compilation d'exemples de solutions fondées sur la nature et notamment d'exemples remarquables de restaurations de zones humides et de tourbières, communiqués par notre Secrétariat.

Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

24. Le Secrétariat a participé à la 60^e session du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC-60), qui s'est tenue à Istanbul, en Turquie, du 16 au 19 janvier 2024. La réunion a porté sur les enseignements tirés du sixième cycle d'évaluation ainsi que sur les options qui se présentent pour le programme de travail du septième cycle d'évaluation, y compris pour le septième rapport d'évaluation (AR7). En ce qui concerne la Convention, il a été confirmé qu'un rapport spécial sur le changement climatique et les villes sera présenté au début de l'année 2027. Le Secrétariat a désigné Matthew Simpson, observateur du GEST, comme expert pour participer à la réunion de cadrage du rapport spécial du GIEC sur le changement climatique et les villes.

Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification

25. Le Secrétariat a participé à la 21^e session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention sur la lutte contre la désertification (CRIC-21). Il a fait des interventions en lien avec les objectifs stratégiques 2 et 4 de la Convention, sur l'importance des zones humides et la pertinence des inventaires nationaux des zones humides pour guider la conservation et la restauration par zone ainsi que pour rendre compte de l'étendue des zones humides. Le rapport de la réunion reflète la pertinence des indicateurs de la Convention sur les zones humides pour compléter l'objectif stratégique 4, et certaines Parties ont demandé au Secrétariat de la Convention sur la lutte contre la désertification d'étudier les possibilités de collaboration.

Pollution

26. De nombreux types de déchets et de polluants chimiques posent une menace majeure pour les zones humides, car ils les traversent et s'y accumulent. Les efforts déployés doivent être alignés sur les processus internationaux en matière de pollution, un domaine devenu important pour le renforcement des synergies et des partenariats.
27. Conformément à la Résolution 5/14 de l'Assemblée pour l'environnement, deux sessions du Comité intergouvernemental de négociation sur la pollution plastique (INC) ont été organisées en 2023. La Secrétaire générale a participé à la troisième réunion de ce Comité intergouvernemental (INC-3), qui s'est tenue à Nairobi du 13 au 19 novembre 2023, et a tenu des réunions bilatérales avec la Présidence du Comité et la Secrétaire exécutive de son Secrétariat pour discuter de la façon dont les accords multilatéraux existants sur l'environnement, dont la Convention sur les zones humides, pourraient apporter leur soutien au processus du Comité intergouvernemental sur la pollution plastique. Pour sensibiliser au fait que la pollution plastique et les zones humides sont interconnectées, le Secrétariat a publié un article sur son site Web avant la deuxième réunion du Comité intergouvernemental, qui s'est

⁸ Voir https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/44254/AP2_CCS_NbS_ResourceGuide.pdf

tenue à Paris, en France, du 29 mai au 2 juin 2023. Il a également publié une brochure⁹ à l'intention de l'INC-3.

28. Le Secrétariat continue de participer aux travaux en cours du Groupe de la gestion de l'environnement des Nations Unies (GGE). La Secrétaire générale a participé à la 29^e réunion des hauts fonctionnaires du GGE, qui s'est tenue en ligne le 10 octobre 2023. La réunion a permis d'approuver l'approche commune du système des Nations Unies pour une planète sans pollution et de créer le Groupe de gestion sur la pollution, pour faciliter une démarche de coordination dans la mise en œuvre de cette approche commune. La première réunion du Groupe de gestion aura lieu en 2024.
29. Le Secrétariat a participé à la cinquième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Minamata sur le mercure à Genève, du 30 octobre au 3 novembre 2023, au cours de laquelle a été adoptée une décision sur le mercure et le CMBKM. Les Parties à la Convention de Minamata ont reconnu que la pollution au mercure a des incidences sur les écosystèmes, tels que les écosystèmes des zones humides, et qu'elle est un facteur direct et une cause profonde de l'appauvrissement de la biodiversité.

Eau

30. S'appuyant sur les déclarations de la Secrétaire générale lors de la Conférence des Nations Unies sur l'eau en mars 2023, le Secrétariat a renforcé sa participation aux efforts internationaux liés à l'eau, y compris à l'ONU-Eau. D'ici à la prochaine Conférence des Nations Unies sur l'eau, qui aura lieu en 2026, il contribuera notamment à la préparation du Forum mondial de l'eau qui se tiendra à Bali, en Indonésie, en mai 2024, en étroite collaboration avec le gouvernement indonésien ; de la Semaine mondiale de l'eau qui se tiendra à Stockholm, en Suède, en août 2024, en collaboration avec le SIWI et d'autres partenaires internationaux ; et du One Water Summit qui se tiendra à New York, aux États-Unis d'Amérique, en septembre 2024, porté par la France et le Kazakhstan. Avec ces efforts, le Secrétariat cherche à encourager la prise en compte des zones humides dans les politiques et les efforts liés à l'eau, et à augmenter les ressources financières disponibles pour intensifier la protection et la restauration des zones humides.
31. Le Secrétariat collabore avec la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (la Convention sur l'eau de la CEE-ONU) pour promouvoir des approches conjointes sur les bassins fluviaux transfrontières et les systèmes de zones humides, notamment en faisant des interventions lors des réunions de la Convention sur l'eau de la CEE-ONU, telles que la 18^e réunion du Groupe de travail sur la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE), qui s'est tenue du 19 au 21 juin 2023, et l'Atelier mondial sur les sécheresses dans les bassins transfrontières, qui s'est tenu du 26 au 27 février 2024, tous deux à Genève.
32. Le Secrétariat a participé à la 19^e session ordinaire de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) à Addis-Abeba, en Éthiopie, du 14 au 18 août 2023. La déclaration d'Addis-Abeba adoptée lors de cette réunion reconnaît que les zones humides et l'eau sont des éléments essentiels pour faire face à la triple crise planétaire.
33. Le Secrétariat a continué à assister, en tant qu'observateur, aux réunions mensuelles des partenaires internationaux du Défi de l'eau douce ainsi qu'à d'autres réunions préparatoires connexes, afin de suivre l'évolution de l'initiative et de pouvoir offrir des conseils à son sujet.

⁹ Voir https://www.ramsar.org/sites/default/files/2023-11/Wetlands_Plastic_Pollution_e.pdf

Développement durable

34. Le Secrétariat participe aux réunions du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable (IAEG-SDGs), la Convention étant co-responsable de l'indicateur 6.6.1 des objectifs de développement durable, « Variation de l'étendue des écosystèmes tributaires de l'eau ». Il est régulièrement en contact avec l'équipe d'experts du PNUE chargée de la responsabilité de l'indicateur 6.6.1. Le Secrétariat a participé à des réunions en ligne du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, le 10 octobre et le 5 décembre 2023, pour discuter des données et métadonnées soumises sur les ODD. Le Secrétariat renforce encore son soutien aux Parties contractantes pour l'élaboration des inventaires nationaux des zones humides, qui viendront étayer les rapports sur l'indicateur 6.6.1 grâce aux rapports nationaux soumis par les Parties contractantes (voir le document SC63 Doc.10 pour plus de détails).

Institutions financières internationales

35. Le Secrétariat continue d'entretenir des relations stratégiques avec les organisations financières internationales pour les sensibiliser aux investissements dont ont besoin les Parties contractantes afin de mettre en œuvre les objectifs de la Convention. Le Secrétariat a participé à distance à la 66^e réunion du Conseil du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), qui s'est tenue du 5 au 9 février 2024.
36. En marge de la COP14 de la CMS, la Secrétaire générale a rencontré M. Carlos Manuel Rodriguez, président-directeur général du FEM, tous deux convenant de renforcer la coopération entre les Secrétariats du FEM et de la Convention.
37. En tant que membre du comité sur l'engagement du Fonds vert pour le climat (FVC), le Secrétariat participe à l'examen des données sur l'eau du FVC. Dans le cadre de ces travaux, le Secrétariat a participé le 16 octobre 2023 à l'atelier Learning Talk du Groupe de l'évaluation indépendante du FVC relatif à cet examen de données, et y a fait une présentation.
38. Le Secrétariat a continué à participer aux réunions multipartites de l'Initiative régionale sur les voies de migration de la Banque asiatique de développement, qui ont eu lieu à deux reprises au cours de la période couverte par le rapport, soit le 3 octobre 2023 et le 25 janvier 2024. Le Secrétariat offre des conseils techniques sur l'identification des sites prioritaires le long de la voie de migration Asie orientale-Australasie (EAAFP).
39. Grâce au soutien financier de la République de Corée, un responsable de l'appui financier aux zones humides rejoindra le Secrétariat en 2024, renforçant la communication avec les institutions financières internationales ainsi que la gestion du programme de petites subventions du Secrétariat.

Collaboration avec les partenaires internationaux

40. Le Secrétariat poursuit sa collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) dans le cadre du protocole d'accord signé en 2022. Le Secrétariat participe aux comités directeurs de deux projets du PNUE sur les synergies des AME : « Favoriser le changement transformationnel par une mise en œuvre cohérente et synergique des traités environnementaux », un nouveau projet lancé par le PNUE en 2023, et « Intensification des actions pour réaliser des synergies pour la biodiversité », du GPGC de l'UE,

axé sur les outils techniques tels que DaRT. Le Secrétariat participe également au comité directeur d'InforMEA.

41. Le Secrétariat et trois délégués (Belgique, Gabon et Mexique), désignés par les membres du Comité permanent pour représenter les Parties contractantes à la Convention, ont participé à la Conférence de Berne III, qui s'est tenue du 23 au 25 janvier 2024 à Berne, en Suisse. Le Secrétariat a soutenu les préparatifs de la Conférence de Berne III, notamment en contribuant à une manifestation parallèle organisée le 18 octobre 2023 lors de la SBSTTA-25 et en participant à des réunions préparatoires en ligne organisées par le PNUE le 19 décembre 2023 et le 15 janvier 2024. Le Secrétariat a également organisé, le 16 janvier 2024, une séance d'information en ligne à l'intention des représentants des Parties contractantes à la Convention qui participeraient à la Conférence de Berne III.
42. La Secrétaire générale a assisté à l'UNEA-6, qui s'est tenue à Nairobi du 19 février au 1^{er} mars 2024, participant à un groupe de discussion lors du dialogue de haut niveau sur le renforcement de l'interface science-politique pour une mise en œuvre efficace des engagements environnementaux, organisé le 29 février dans le cadre de la journée consacrée aux AME. Avec le Secrétariat de la CDB, le Secrétariat a organisé une manifestation parallèle au pavillon des AME le 1^{er} mars 2024, afin de sensibiliser à la nécessité d'agir pour mettre fin à la perte des zones humides et intensifier leur protection ainsi que leur restauration pour réaliser les objectifs mondiaux en matière de biodiversité, de changement climatique et de développement durable ; de faire connaître aux Parties contractantes et aux autres parties prenantes le plan de travail conjoint de la CDB et de la Convention sur les zones humides ; et de soutenir l'inclusion d'objectifs et de mesures en lien avec les zones humides dans les SPANB. Le 27 février, le Secrétariat a également coorganisé une manifestation parallèle avec les gouvernements du Costa Rica et de la Slovénie, l'UICN et la Convention sur l'eau de la CEE-ONU, afin de plaider en faveur de la restauration des écosystèmes transfrontières pour faire face aux crises planétaires. Le Secrétariat a présenté des projets de Résolution soulignant la pertinence de la Convention, en amont de la session.
43. Le Secrétariat travaille en étroite collaboration avec le PNUE et la FAO dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes, dont la Convention est un partenaire mondial. Le Secrétariat a participé à un atelier organisé par la CDB et la FAO, « Élaboration d'une feuille de route pour le cadre mondial pour la biodiversité Kunming-Montréal Objectif 2 », qui s'est tenu du 22 au 24 novembre 2023 au siège de la FAO à Rome, en Italie.
44. Le Secrétariat a collaboré avec la FAO pour la célébration de la Journée mondiale des zones humides, organisée par la FAO à Rome le 2 février 2024. Le Directeur général adjoint de la FAO et le Secrétaire général adjoint de la Convention y ont participé en tant qu'intervenants. La FAO contribue également aux travaux de la Convention en codirigeant la tâche 3.3 du plan de travail du GEST : « Agriculture et zones humides : maintenir et restaurer le caractère écologique des zones humides en milieu agricole ».
45. La Secrétaire générale a rencontré la nouvelle Secrétaire générale de l'Organisation météorologique mondiale, le 8 février 2024, pour discuter d'activités de collaboration en vue de renforcer la solidité des données sur la restauration des zones humides.
46. Le Secrétariat travaille en étroite collaboration avec les Organisations internationales partenaires (OIP) de la Convention, notamment par le biais de réunions trimestrielles. Cela a permis de faciliter la contribution des OIP à un certain nombre d'activités, y compris aux

événements organisés en marge de l'UNEA-6 et des COP d'autres AME, ainsi qu'à la Journée mondiale des zones humides. Les OIP contribuent également, de manière individuelle aussi bien que collective, aux tâches nécessaires du GEST.

47. Le Secrétariat continue de travailler en étroite collaboration avec l'UICN pour soutenir le fonctionnement du Secrétariat, dans le cadre de l'accord de service signé entre la Convention et l'UICN. Les réunions régulières et l'alignement des processus et des politiques se poursuivent dans les différents domaines couverts par l'accord de service, tels que les finances et la comptabilité, les technologies de l'information, la gestion des locaux et les ressources humaines.
48. Le Secrétariat continuera à œuvrer pour renforcer la visibilité de la Convention et les synergies avec les accords multilatéraux sur l'environnement et d'autres institutions internationales, guidé par les Résolutions de la Conférence des Parties contractantes et les décisions du Comité permanent, et à chercher à accorder une priorité stratégique à ces efforts sur la base de leur impact attendu, tout en tenant compte de la capacité du Secrétariat.